

Paris, le 16 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un PLFSS en demi-teinte.
Malgré quelques avancées, le Gemme regrette l'insuffisance des mesures d'incitation au développement des génériques.

Dans le cadre d'un PLFSS très discuté entre les 2 assemblées, les sujets relatifs aux médicaments génériques n'ont pas fait exception.

Suite à ces échanges et en dehors des impacts purement économiques qui ont une fois encore été très lourds pour le médicament, le GEMME déplore l'insuffisance des mesures de relance de la politique générique.

En effet le levier prix ne peut rester l'unique levier pour maîtriser les dépenses de santé. Le GEMME considère que d'autres voies sont possibles et qu'il faut avant tout fédérer tous les acteurs de santé autour du médicament générique. Ainsi l'implication des médecins permettrait facilement aux spécialités génériques de représenter jusqu'à 50% des prescriptions et doublerait les économies actuellement réalisées (1,7 Md € X 2).

- **PLFSS 2012 : des positions qui limitent les économies et la relance de la politique générique**

Le GEMME est surpris que **la mesure visant à ce que le prescripteur justifie auprès du médecin conseil les raisons médicales qui le mènent à apposer la mention « non substituable », ait été finalement rejetée.** Le GEMME s'étonne que l'usage de la mention « non substituable » n'ait pas été plus sérieusement considéré par les parlementaires et soutenu par le gouvernement. Utilisée sans référence aux règles législatives et réglementaires, elle constitue en effet un frein non justifié à la substitution. Elle pénalise très durement les pharmacies d'officine et les laboratoires de médicaments génériques et les économies collectives.

Le GEMME attend que les usages abusifs de la mention « Non Substituable » soient, comme l'a exprimé le Ministère, « contrôlés » effectivement par la CNAM.

Aussi dans l'attente de mesures concrètes sur l'usage du « non substituable » et la relance de la substitution, le GEMME a demandé un moratoire des mesures concernant la mise sous TFR des spécialités de plus de 36 mois dont la substitution reste inférieure à 80% suivi en cela par les syndicats de pharmaciens. Le TFR doit rester un dispositif ponctuel. Il faut en effet avant tout relancer la substitution et la politique globale du générique.

Enfin concernant **l'entrée des asthmatiques au répertoire des spécialités génériques, le GEMME regrette que cette mesure n'ait une nouvelle fois pas été retenue.** L'usage de ces spécialités s'est en effet déjà développé en toute sécurité dans de nombreux pays où ils ont généré des économies

très importantes sur la pathologie de l'asthme, notamment. Toute restriction du champ de la politique générique engendre une perte d'économie pour notre système de santé.

- **PLFSS 2012 : une mesure qui favorise le développement des spécialités génériques**

Le GEMME se félicite que **les spécialités dont le principe actif est d'origine végétale ou minérale qui présentent la même composition quantitative en principe actif que la spécialité de référence et une activité thérapeutique identique, puissent être désormais inscrites dans le Répertoire des spécialités génériques.** Ces mesures devront permettre un élargissement du périmètre de la substitution, à l'instar de nombreux pays d'Europe.

Contact Presse

Violaine Etienne

v.etienne@gemme-asso.org

Tél : 01 70 91 55 86

Le GEMME = « Générique Même Médicament »

L'association réunit 9 industriels du médicament générique : les laboratoires Arrow, Biogaran, Cristers, EG Labo, Ranbaxy, Sandoz, Teva, Winthrop et Zydus soit 90% des acteurs.

Le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique du générique. Le Gemme s'engage à participer au modèle de santé français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info>